

Participation de délégations internationales à l'ESPC

Catégorie:

3. Programs

Numéro de la politique:

3.1.2.2

Article de la politique:

Participation à une ESPC

Approuvée par:

Comité consultatif national en matière de politique, directeur général ou directrice générale

Date d'approbation:

Mar, Oct 7, 2003

Date d'entrée en vigueur:

Immédiatement

Date de modification la plus récente:

Mer, sep 16, 2015

Date de la prochaine révision:

Mer, sep 13, 2017

Personne-ressource:

Directeur général ou directrice générale

1 Informations de base

1.1 L'Expo-sciences pancanadienne (ESPC) est l'hôte du championnat national des expo-sciences du Canada. Ce n'est pas un concours international et ce n'est pas une compétition ouverte à tous.

1.2 La participation de jeunes scientifiques d'autres pays à l'ESPC enrichit l'expérience des finalistes canadiens.

2 Délégations internationales et invitations

2.1 Les participantes et participants internationaux à l'ESPC seront des représentants et représentantes de leur pays qui ont été invités par Sciences jeunesse Canada, en consultation avec l'équipe organisatrice de l'ESPC, et qui ont été sélectionnés lors d'expo-sciences nationales du même type que celle de Sciences jeunesse Canada ou par des organisations nationales se consacrant aux jeunes scientifiques.

2.2 La préférence sera accordée aux pays qui ont un accord de réciprocité avec Sciences jeunesse Canada dans le cadre duquel les représentantes et représentants canadiens sélectionnés par Sciences jeunesse Canada peuvent prendre part à des événements nationaux équivalant à l'ESPC.

2.3 La participation de délégations internationales ne devra pas limiter le fonctionnement ou la bonne marche de l'ESPC en tant que championnat national des expo-sciences du Canada.

1. La participation de délégations internationales ne réduira pas le nombre de finalistes canadiens tel qu'il est établi par Sciences jeunesse Canada en consultation avec les équipes organisatrices de l'ESPC.
2. Les participantes et participants internationaux ne sont pas admissibles aux prix remis dans le cadre de l'ESPC, y compris les médailles, les prix interdisciplinaires ainsi que les grands prix. D'autres prix, ne pouvant être remportés que par des participantes et participants internationaux à l'ESPC, peuvent être établis.

2.4 Les participantes et participants internationaux doivent respecter les mêmes exigences relatives à la supervision, aux règles concernant les projets et la sécurité des présentations, et au comportement que les finalistes canadiens de l'ESPC.

2.5 À moins d'un accord écrit contraire, les participantes et participants internationaux doivent payer les frais d'inscription à l'ESPC et ne peuvent pas prendre part au Programme de péréquation des frais de déplacement de Sciences jeunesse Canada.

2.6 L'équipe organisatrice d'une ESPC peut demander à Sciences jeunesse Canada d'inviter certaines organisations; de telles invitations sont toutefois limitées à l'ESPC en question. Sciences jeunesse Canada n'est pas obligé de renouveler ces invitations

dans le cadre des prochaines ESPC.

URL source: <https://youthscience.ca/fr/policy/participation-de-delegations-internationales-lespc>